

## Informations de base

**2025/0407(COD)**

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)  
Décision

Habiller l'Autriche à modifier son accord bilatéral existant de transport routier avec la Suisse en vue d'autoriser les transports de cabotage lors de la prestation de services de transport international routier de voyageurs par autocars et autobus dans les régions frontalières entre les deux pays

### Subject

3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises  
3.20.15.04 Coopération et accords de transport routier

### Zone géographique

Autriche  
Suisse

En attente de la décision de la commission parlementaire

## Prévisions

06/07/2026

Date indicative de la séance plénière, 1ère lecture